COMPTE RENDU REUNION DU 28/10/2020 A 20H00

<u>Présents</u>: Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. DUPAYA Frédéric, M. LABEDADE Eric, Mme POUTOIRE Nathalie, M. SENTUCQ Eric, M. Olivier LABE, Mme LAMBERT Laure.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme DUPOUY Marie-José, Mme MALLET Martine,

<u>Procurations</u>: Mme Martine MALLET donne pouvoir à M. Joël SAINT-GUIRONS Mme Marie-José DUPOUY donne pouvoir à M. Jean-Yves POCHEZ

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Delphine DUCAMP, secrétaire de séance.

Avant de commencer cette séance, Mme le Maire demande à tous les membres du conseil municipal de respecter une minute de recueillement à la mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie du collège de Conflans-Sainte-Honorine, mort par décapitation. Le drapeau tricolore a été mis en berne le mercredi 21 octobre 2020 suivant le courrier de l'Association des Maires de France (AMF) et des Landes (AML).

Approbation et signature du PV du 16/09/2020 par les membres du Conseil.

1- Présentation du rapport d'activités 2019 de la CCPT par son Président Laurent CIVEL :

Mme le Maire est heureuse d'accueillir M. Laurent CIVEL, Président de la CCPT, pour ce conseil municipal qui va présenter le rapport d'activités de l'année 2019 de la Communauté des Communes du Pays Tarusate. Les rapports d'activités (1 pour chaque élu) vont être livrés en mairie.

Neuf nouveaux élus renforcent l'équipe municipale qui est passée de 11 à 15 élus, c'est donc l'occasion également de faire connaissance.

La CCPT a pris des compétences importantes pour les communes : l'urbanisme (nouveau PLUi), la voirie et les travaux, le développement économique, la Scandibérique, les déchets ménagers et déchets de venaison, l'aménagement numérique, les offres de service à la population (CIAS, téléalarme, enfance jeunesse avec les TAP, emploi logement, culture) et de nouvelles compétences: transport à la demande, lire sur la vague, REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité), maison de santé...

La CCPT c'est 17 communes et 18 000 habitants répartis selon 3 zones : Pontonx, Rion, Tartas.

Service à la population :

- Le CIAS compte environ 100 agents. Au niveau du service PDR (Portage de Repas) c'est 520 repas distribués par jour.

Il y a 2 EHPAD (Les Cinq Rivières à Souprosse et Rion-des-Landes) et 3 crèches (Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas).

- Le service TAP : c'est une compétence prise en 2013 et qui a un coût de 300 000€/an pour environ 1 100 élèves du pays tarusate.

La CCPT paye 1h les intervenants pour 45min de prestation. 118 intervenants recrutés.

Une réflexion est ouverte depuis septembre 2020 sur la poursuite ou non des TAP et continuité de prise en charge ou non par la CCPT. Le Président Laurent Civel a bien précisé qu'à partir du moment où une seule commune décidera de revenir à la semaine de 4 jours lors de la rentrée 2020-2021, la CCPT redonnera la compétence aux communes car il n'y aura plus de vision homogène de ce service public.

- Sur le territoire de la CCPT il existe 4 centres de loisirs (Tartas, Rion-des-Landes, Pontonx-sur-l'Adour et Meilhan).

La prise en charge du coût journalier par enfant est de 13€ la journée et 9€ la demi-journée, pour la commune, au centre de loisirs de Tartas.

Urbanisme: Le PLUi est le seul document qui concerne les 18 000 habitants.

<u>Développement économique</u>: des aides sont mises en place :

- pour le tissu industriel, avec soutien du développement des entreprises,
- pour les énergies renouvelables, avec soutien des projets en cours et à venir.

<u>Déchets de venaison</u>: 30T/an. Ramassage et destruction. Gratuit pour les ACCA.

Réunion prévue le 02 ou 03/11/2020 mais annulée suite aux annonces gouvernementales de ce soir. Entre 20 et 22 tonnes ont été ramassées à ce jour. Certaines structures sont à améliorer (Begaar, Saint-Yaguen, Beylongue) et le ramassage l'été.

<u>Transport à la demande</u>: La solution de transport ESCAPE TE compte 600 personnes susceptibles de l'utiliser (jeunes et âgées).

Solidarité:

- Fonds de concours en investissement à hauteur maximum de 50% du projet. Un budget global possible par an est prévu à hauteur de 40€/habitant.
- IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) : la CCPT reçoit 250 000€/an, somme qui est ensuite divisée et reversée aux communes du pays tarusate, soit une somme de 14706€.

2- Délibération sur l'attribution de la location de l'appartement N°2 (ancienne école) :

Courriers de candidatures reçus pour cette location :

- Mme Marie-Claire PORTET mais elle a renoncé pour raisons personnelles, après visite.
- M. François DEHEZ, habitant de la commune de Carcarès-Ste-Croix. Mme le Maire l'a contacté pour lui expliquer la situation. Il a 3 mois de préavis avec ses propriétaires mais qui acceptent de le libérer avant car ils veulent faire des travaux.
- Mme Coralie DEBAYLE & M. Julien RANSINANGUE, habitants de la commune de Carcarès-Ste-Croix. C'est un couple avec 2 enfants (dont 1 scolarisé au SIVU) qui arrive de la Rochelle et sont actuellement hébergés sur Carcarès-Sainte-Croix chez la sœur de Mme DEBAYLE. Ils souhaitent s'installer définitivement sur la commune en achetant une maison, ils espèrent d'ici 6 mois.

Après étude des différents dossiers déposés, Mme le Maire propose d'attribuer ce logement à Mme Coralie DEBAYLE & M. Julien RANSINANGUE au vu de la situation. La priorité serait alors donnée à M. François DEHEZ au départ du couple.

Il est procédé au vote par le Conseil Municipal: 9 votes Pour

6 votes Contre 0 Abstention

Après exposé de Mme le Maire, suite à l'état des lieux le 01.09.2020, après départ de la précédente locataire, Mme Nadine BOLLENS,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- de louer à compter du 06 novembre 2020, à Mme Coralie DEBAYLE & M. Julien RANSINANGUE, l'appartement 2 (type 3), situé dans l'Ancienne Ecole, à l'étage, 2 rue des Tilleuls, moyennant le prix de :

- loyer principal : 389.00 € - abri garage : 31.00 € - charges locatives : 31.00 €

TOTAL Mensuel: 451.00 € (quatre cent cinquante-et-un euros).

- de demander, conformément au bail conclu, une caution de 389.00 € correspondant au montant d'un mois de loyer principal et d'autoriser Mme le Maire à son encaissement ;
- de demander un référent pour se porter caution ;
- de réviser chaque année le montant du loyer conformément à l'indice de référence publié par l'Insee (4^e trimestre) ;
- d'inscrire en recette d'investissement article 165 la somme de 389.00 €;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier.

3- Délibération Fixation du taux de la taxe d'aménagement :

Cette taxe payée sur toutes constructions nouvelles amortit les tarifs payés à l'urbanisme pour l'instruction et le suivi de tous les dossiers d'autorisation du droit des sols (ADS).

La surface taxable des constructions correspond à la somme des surfaces closes et couvertes calculée à partir du <u>nu intérieur des façades</u>. Les surfaces sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m et des <u>trémies</u>, escaliers et ascenseurs sont déduites. Cette taxe sert également pour des futurs travaux de viabilisation.

La surface taxable est composée :

- de toutes les parties d'un bâtiment dès lors qu'elles dépassent 1,80m de hauteur sous plafond,
- ainsi que de ses annexes, telles que les abris de jardin.

Un bâtiment non clos (une pergola, une tonnelle par exemple) ou une installation découverte, comme une terrasse, ne sont pas compris dans la surface taxable. En revanche, une véranda close et couverte est taxable.

Taux d'imposition

Le taux de la part communale (ou intercommunale et départementale) est fixé par délibération avant le 30 novembre de chaque année pour une entrée en vigueur au 1er janvier de l'année suivante.

La délibération est valable pour une période de 1 an.

Elle est reconduite d'office pour l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre.

Le taux de la part communale ou intercommunale se situe entre 1 % et 5 %.

Actuellement sur la commune de Carcarès-Sainte-Croix elle est à 2%. Pour 2020, la valeur annuelle au m² est de 759€.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils veulent augmenter ce taux ou s'ils préfèrent rester à la valeur de 2% ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas augmenter le taux de la part communale,
- Fixe à 2% le taux de la part communale.

4- Subvention exceptionnelle pour les sinistrés de la tempête Alex :

Autre marque de solidarité, un appel aux dons (financiers et matériels) a été envoyé par l'AMF-AML à toutes les communes de France, suite aux sinistres importants subis par les communes des vallées des Alpes-Maritimes lors de la tempête Alex.

Mme le Maire propose d'envoyer une subvention de 200€.

Il est procédé au vote par le Conseil Municipal : 15 votes Pour

0 vote Contre 0 Abstention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de participer à cet appel aux dons,
- Fixe à 200 € le montant de la subvention.

5- PCS (Plan communal de Sauvegarde):

Suite à la réunion des élus du 21/10/20 pour parler du dossier PCS, il a été décidé de faire appel au service PCS du CDG40 car il y a des modifications importantes pour le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) en particulier les différentes consignes concernant l'épisode pandémique.

Autres nouvelles règlementations du plan départemental de vigilance et d'alertes météorologiques. Les élus de la commune ont surtout travaillé sur :

- les noms des personnes vulnérables ou nécessitant une attention particulière,
- le dispositif communal de crise en renommant les référents de zones et le commandement communal (nom des élus à changer),
- les moyens recensés (matériels, accueils, partenaires extérieurs...),
- l'annuaire de crise (conseil municipal, personnel administratif, technique, de service, médical, établissements recevant du public, les ressources économiques locales...) dans le PCS et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le coût définitif pour la commune sera de 455€ (forfait de 1300€ - 65% de participation FEDER, reste 35% à charge de la commune).

Après exposé de Mme le Maire, suite à la proposition du CDG40 pour la mise à jour du PCS communal et du DICRIM, propose de signer la nouvelle convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est procédé au vote par le Conseil Municipal : 15 votes Pour

0 vote Contre 0 Abstention

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'accepter la nouvelle convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier.

<u>6- Bois :</u>

Exposé des dossiers en cours par Joël SAINT-GUIRONS :

- Elagage Loustalas : 2 devis AC JARDINS et SARL MARIA LUCIO
- Coupe rase des robiniers (derrière l'école) devis ALLIANCE

Joël SAINT-GUIRONS propose à M. CIVEL l'achat d'un broyeur de branche par la CCPT pour mettre à disposition des communes du Pays Tarusate.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de retenir le devis d'AC JARDINS pour l'élagage à Loustalas,
- de retenir le devis d'ALLIANCE pour la coupe rase des robiniers derrière l'école,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

7- Informations diverses:

Jean-Yves POCHEZ expose:

- la visite sur la commune du responsable Ordures Ménagères (OM) du SIETOM, M. Roland BRISE, et les actions qui vont être mises en places (Panneaux, containers supplémentaires, etc.)

Réflexion sur l'implantation de caméras si les dépôts sauvages se poursuivent au Sourbé et au pont d'Orion.

- le compte-rendu du SIETOM à la réunion de la CCPT.

Remplacement possible de 7 petits containers poubelle par 1 colonne grand volume qui s'enlève par grue. La CCPT va envoyer un questionnaire pour connaître le besoin des communes afin d'envisager une implantation au niveau communautaire pour optimiser la tournée de ramassage, et ainsi faire une négociation car c'est un camion spécial qui fait la tournée de collecte. Pour Carcarès-Sainte-Croix il en sera demandé 1 au Sourbé où les 4 conteneurs actuels sont nettement insuffisants. Entre 2018 et 2019, pour la qualité du tri sélectif, la commune de Carcarès-Sainte-Croix est passée de la 16^e à la 10^e place pour le Pays Tarusate, et de la 91^e à la 61^e place sur les 122 communes du SIETOM de Chalosse.

Une fois par mois un ramassage par commune des gros encombrants est possible sur inscription.

Point de la Commission travaux :

- prolongement de la tranchée du cimetière de l'église Saint Laurent jusqu'en bas de l'escalier,
- abri bus agrandi et installé au Sourbé,
- travaux de sécurisation du bourg commencés, fin prévue avant la rentrée scolaire du 02/11/20,
- nettoyage des cimetières,
- enlèvement des galets au lotissement Loustalas.

<u>Questionnaire TAP</u>: un questionnaire a été distribué aux familles des enfants scolarisés au SIVU ACG Adour Midouze, ainsi qu'aux enseignantes et aux personnels, concernant la future organisation scolaire selon si les TAP continuent ou non.

Sur les 66 familles (+ 4 enseignantes + 3 agents) qui ont répondus :

- 44% (+ 4 enseignantes) sont pour rester à 4,5 jours,
- 36% (+ 3 agents) sont pour revenir à 4 jours,
- 16% ont coché les deux, et,
- 3% ne se sont pas prononcés.

Une réunion est demandée par 24 familles (+ 3 agents + 3 enseignantes).

Vu les annonces gouvernementales, l'organisation d'une réunion avec les familles paraît compromise avant le Conseil Communautaire du 19/11/2020.

Le choix a été fait d'attendre la réunion du SIVU ACG Adour Midouze qui a lieu le 10/11/2020 à 20h. Lors du Conseil Communautaire du 19/11/2020 il sera annoncé si la CCPT garde la compétence TAP ou non. Si la compétence est redonnée aux communes, une réunion sera faite avec les parents. Les 3 communes du SIVU (Audon, Carcarès-Sainte-Croix et Gouts) prendront alors leurs décisions. Il faudra voir avec Monsieur le Maire de Tartas si les enfants pourront être accueillis au centre de loisirs, si retour à 4 jours.

<u>Photocopieur</u>: 3 devis ont été demandés à 3 entreprises qui ont toutes répondu et c'est la société HAMMER qui est retenue car la moins chère.

Location au trimestre du photocopieur : 120€, coût de la feuille noir 0,003€ et la feuille couleur 0,030€ – livraison mi-novembre. Les consommables sont inclus dans le tarif.

<u>Maintenance chauffage gaz Eglise St Laurent</u> : C'est le Comité Kermesse qui a payé l'installation du chauffage, elle prendra donc à sa charge la maintenance tant que l'association existera.

Par contre un devis avait été demandé car il manque des tuiles ardoise sur un versant de la toiture du clocher. La SARL LABARTHE ET MERCIER a envoyé un devis d'un montant TTC de 1567,81€. Les murs et toiture étant à la charge de la commune, Mme le Maire propose d'effectuer les travaux rapidement avant d'avoir d'autres dégâts plus importants.

<u>Vente Maison MAUHUM</u>: une agence demande au Conseil Municipal un accord pour vendre le bâtiment à un acheteur potentiel.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil préfèrent mettre cette demande en attente car il y a 3 autres personnes qui sont intéressées pour visiter avec prix de vente à 70 000€.

<u>Jean-Yves Pochez : Travaux église Sainte Croix</u>. - l'échafaudage est installé,

- le maçon doit revenir début novembre.

Un dépôt de gerbe est prévu pour le 11 novembre en respectant les protocoles du COVID.19.

Le 29/10/2020 à 9h30, nettoyage du local de l'appartement n°2 à finir.

Fin de la séance à 22h45.